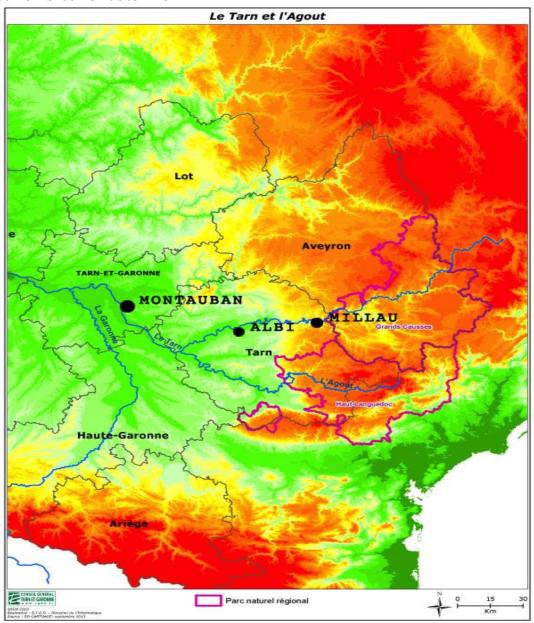
Ville Bourbon la « mal aimée » par Jacques LARROQUE

Vous devez penser que cette appréciation ne repose que sur des éléments irrationnels. Je vais essayer de démontrer qu'au contraire, elle s'explique par des raisons qui tiennent à la fois de la situation géographique de cet espace urbain, de son histoire et surtout des politiques publiques qui lui ont été imposées au fil des décennies! Et qui expliquent les stigmates qu'il laisse désormais apparaître et qui l'enlaidissent.

De la géographie : ce secteur urbain est situé dans la boucle concave du Tarn, ce qui l'expose aux crues. La rivière, qui prend sa source dans les Cévennes au sud du mont Lozère, se nourrit des nuées venues de l'Atlantique nombreuses au printemps, tandis que son principal affluent l'Agout – qu'elle reçoit à son entrée dans le 82 – et qui nait dans la Montagne Noire, s'alimente surtout des orages de Méditerranée nombreux en automne.



D'ordinaire, les deux phénomènes ne se produisent donc pas en même temps. Et lorsqu'il y a coïncidence, les flots de l'Agout tout proche, colorés de jaunes ont passé Montauban lorsque surviennent ceux colorés de rouge du Tarn amont. Les seules crues à craindre sont donc celles qui s'additionnent à leur entrée dans le 82, ce qui est rarissime. Car alors, le Tarn « buffe », ce qui peut être catastrophique.

La crue de mars 1930 a marqué le paysage et les esprits au fer rouge.





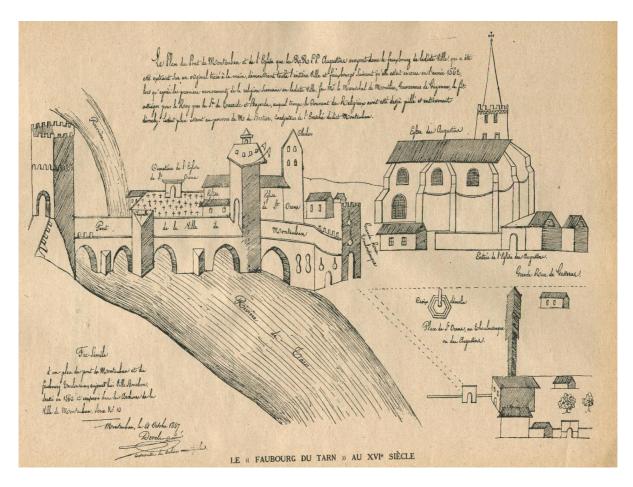
La crue de mars 1930 a marqué le paysage et les esprits au fer rouge (suite).





Alphonse Jourdain « Pour Montauban » , débat du 4 Octobre 2018 « Villebourbon la mal aimée »

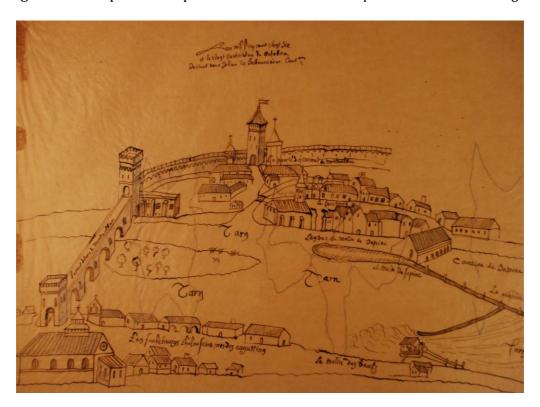
De son histoire ensuite: au début de l'ère chrétienne, cet ancien lit du Tarn - constitué de champs et de pâtures, parsemés de trous d'eau, d'amas de galets et de sables infertiles: *la laque* - abritait quelques masures regroupées en un hameau isolé et sans nom. Toutefois, la croisade des Albigeois y laissa sa trace: en 1213, Raymond VI, comte de Toulouse, y fit pendre son frère Baudoin à un noyer près de la rivière.



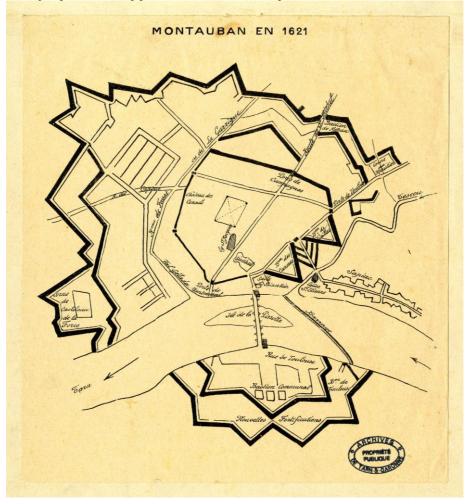
Entre 1315 et 1320 les habitants entreprirent la construction d'une petite église sur les voutes de laquelle un riche industriel M Solinhac édifia en 1658 son hôtel particulier. A partir de ce moment, le hameau et son église s'appellent St-Orens.

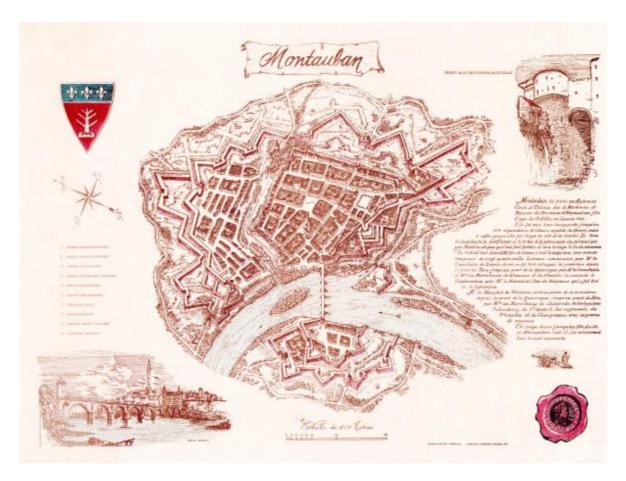


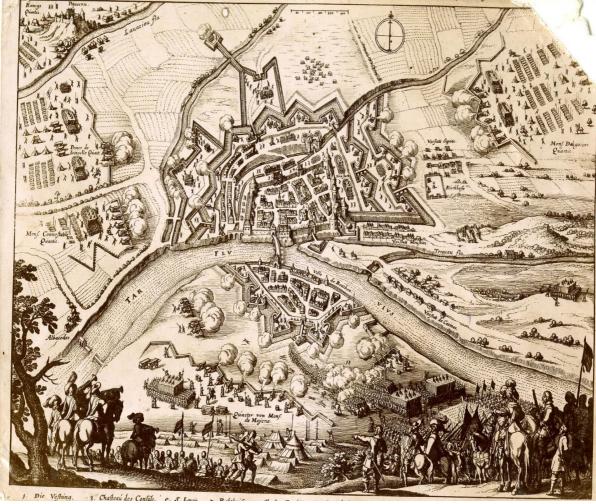
Et c'est la construction du pont Vieux (1335) qui va donner son essor au nouvel hameau, tandis que les guerres de religion vont lui permettre plus tard de devenir une « petite cité à côté de la grande ».



En novembre 1583, Henri, prince de Béarn, roi de Navarre et chef de la Réforme, fait tracer l'emplacement des trois bastions qui défendront cet accès de la cité en s'appuyant côté Tarn, « de deux demi-bastions assez imparfaits ». Il appellera cette tête de pont : Ville Bourbon.





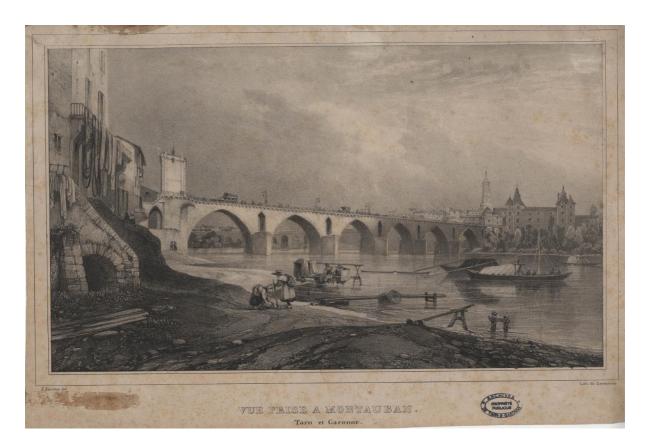


Les travaux de défense donnèrent lieu à d'importants mouvements de terre et c'est là que durant le siège (1621), se produisirent les assauts les plus meurtriers.

La paix rétablie (1652), voici que nait un Villebourbon nouveau, qui assure le développement économique de la ville, par la fabrication d'étoffes et de draps de qualité qui permettent d'alimenter d'importants échanges avec St Domingue, le Québec et même les contrées d'Orient par le Tarn devenu « route flottante ».







La population change ; le quartier connaît un important brassage social ; protestants et catholiques s'y côtoient ; Ville Bourbon devient « *le faubourg le plus turbulent de la cité* ». Les négociants construisent leurs palais dans lesquels ils occupent de vastes logements à l'étage, tandis que les rez-de-chaussée et les voutes…, forment un seul atelier d'un bout de la rive à l'autre, riches demeures qui finissent par donner au quartier cet aspect de rive florentine que l'on découvre depuis le pont. C'est l'apogée !



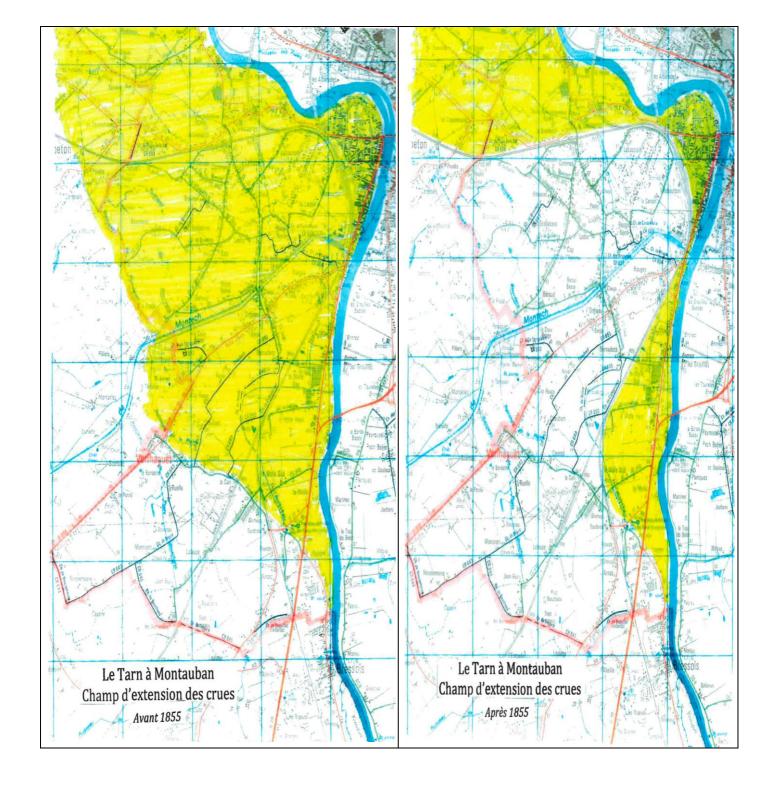
Hélas, cent ans plus tard, en 1765, le désastreux traité de Paris cède à d'autres puissances le continent américain et une partie des Antilles, ce qui ruine nombre de commerçants et d'industriels. Enfin, au milieu du XIXème siècle, l'arrivée de la voie ferrée et du canal (1856 et 1857), aurait pu offrir à Villebourbon une seconde chance de développement économique qui ne s'est pas produite, sans doute par absence d'ouvrages de franchissement correctement dimensionnés.

Des politiques publiques qui lui ont été appliquées. La crue passée, d'importants moyens financiers ont été utilisés pour inciter la population à revenir s'installer sur place. Puis, dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'Etat amorce un retro pédalage : tous les documents d'urbanisme limitent leur ambition à contenir le développement du quartier entre rivière et voie ferrée. Enfin, en décembre 1999 et sur la base du § 3 de l'art. L 562-1 du Code de l'Environnement, le préfet adopte un sévère Plan de Prévention des Risques (PPR), destiné à inciter les résidents à migrer vers des lieux plus sécurisés.

**

Or, que dit le « Code de l'Environnement » ? Il fait obligation aux représentants de l'Etat de prescrire aux autorités publiques, dans les zones à risques, les moyens d'assurer *la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens*. Le PPR est donc l'outil mis à la disposition des préfets pour appliquer sur le terrain – en se défaussant sur les Collectivités Locales - le principe unanimement reconnu dans notre République, selon lequel la sécurité des personnes et des biens est un devoir sacré de l'Etat. Mais ajoute Claude Allègre, « si l'on ne combat pas les causes du mal, cette exigence sécuritaire n'est rien d'autre qu'une posture médiatique ». Irréfutable !!!

Or, le PPR local fait silence sur les raisons qui ont donné à la crue de 1930 son caractère exceptionnellement dévastateur, ce qui est d'autant plus regrettable que l'aspect récurrent du phénomène pluvieux déclencheur n'est pas contestable et que la mémoire humaine n'a gardé aucune trace d'un sinistre antérieur équivalent. Cette **absence d'explications** exonère le préfet d'avoir à justifier du bien fondé des mesures prises, mais ne répond pas aux attentes de la population qui sait très bien que le Tarn ne restera pas sagement dans son lit sur décision administrative. Un examen cartographique renseigne les plus curieux: les importantes installations ferroviaires de 1856 construites en remblai, directement dans le champ d'écoulement des eaux, ainsi que l'embranchement du canal qui barre, depuis 1857, la plaine de *Verlhaguet* ont sévèrement réduit le champ d'extension des crues *(Cf cartes de page suivante)* au point qu'à en croire les témoins de l'époque, Villebourbon n'a senti un réel soulagement en 1930, qu'au moment ou le Tarn en pénétrant dans le canal est venu inonder la plaine par le « trop plein » dont ce bief est équipé. Elle donc bien là la cause du mal, dans le rétrécissement drastique du champ d'écoulement des eaux; pas ailleurs.



Ainsi le PPR qui ne s'attache qu'à réduire à cout nul pour les finances publiques, le poids économique des sinistres à venir, apparaît d'autant plus inadapté qu'aucun espace urbanisé n'a jamais pu retrouver son état d'origine, quelques soient les moyens utilisés. Et il est d'autant plus inefficace qu'il n'est pas d'avantage capable de s'opposer à toute nouvelle aggravation du risque, puisque le champ d'écoulement résiduel a totalement disparu par la mise en remblai de la RN 20 lors de son passage en 2*2 fois deux voies, choix technique aberrant dénoncé dans un rapport de l'Inspection Générale de l'Equipement de 1995; par l'urbanisation de terres agricoles - Alba-Sud - désormais couvertes d'importants obstacles bâtis; par la présence de digues en bordure du lit majeur qui ajoutent encore à la vitesse du courant; par l'encombrement du lit mineur d'une importante voie sur berge et de nombreux parkings; par le fonctionnement de pompes surdimensionnées à Sapiac destinées à abaisser le niveau de la nappe phréatique et à en rejeter les eaux dans la rivière au pic de la crue etc..., tous équipements totalement proscrits par les lois sur l'eau existantes.

Il paraît donc évident aujourd'hui, qu'un même phénomène pluvieux, provoquera dans la traversée de l'agglomération, des désordres beaucoup plus dévastateurs que ceux du passé, puisque Montauban est désormais privée de toute protection naturelle – au total mépris du Droit - tandis que *l'étalement urbain* favorise par imperméabilisation des sols, la concentration des eaux de ruissellement, dans le lit d'une rivière restée sans entretien depuis des décennies. Les résidents des quartiers exposés se croient à l'abri derrière des digues, alors qu'elles sont sous-dimensionnées (puisque calées 2,00 m en dessous de la crue de référence : 1930), et qu'elles ajouteront encore au danger lors de leur franchissement. Ainsi, il apparaît clairement que le PPR n'est rien d'autre que le moyen d'assurer la posture juridique des services de l'Etat.

Enfin, le PPR n'est pas seulement inadapté et inefficace, mais il fait aussi cruellement grief à la population. En effet, seules les familles aisées peuvent partir en bradant leur patrimoine et sont remplacées, soit par d'autres plus modestes attirées là par la faiblesse des prix, soit par des marchands de sommeil. Ville Bourbon s'appauvrit et se couvre de friches urbaines

Ancienne Halle (classée)



L'ancienne usine POULT



L'ancienne caserne Andréossi



Le couvent des Augustins (municipal) et Nautica



Les anciens logements EDF





Autre exemple de la minoterie de Sapiacou, dont le propriétaire n'a jamais été autorisé à entreprendre les travaux de réhabilitation nécessaires et qui a vu son immeuble squatté puis détruit en 2006 par un incendie criminel. Ce témoin du passé (ses soubassements sont contemporains du pont Vieux), devenu ruine vient enlaidir un site magnifique, en bordure de rivière, au lieu de l'embellir!



Alphonse Jourdain « Pour Montauban » , débat du 4 Octobre 2018 « Villebourbon la mal aimée »

La composition sociale, tout comme l'environnement de ce site urbain se sont tellement dégradés en quelques années, alors qu'il cumulait déjà tous les équipements publics indésirables ailleurs, qu'il est devenu éligible aux subventions européennes au titre des quartiers dégradés. C'est très cher payé, d'affligeantes et inutiles contraintes administratives, prises pourtant au nom d'un généreux et très respectable principe républicain.

Il vous suffit donc de passer le pont pour vous aventurer dans une zone qui tient à la fois de la Lybie, puisque les résidents ont obligation de migrer s'ils veulent permettre à leur famille de vivre en sécurité et du royaume d'Ubu, puisque des terres agricoles régulièrement inondées sont désormais ouvertes à l'urbanisation (Alba-Sud), tandis que dans les quartiers anciennement urbanisés tous les patrimoines sont gelés ; que cette nouvelle zone économique est protégée des crues les plus courantes, mais pas un lieu de concentration humaine déjà siège d'une Viguerie dès le haut Moyen Age (Gasseras) ; que l'Etat, dont c'est la responsabilité de combattre le risque pour assurer sa mission sécuritaire l'a ici, tout au contraire, considérablement aggravé. Et si j'affirme aujourd'hui que Ville Bourbon est mal aimée c'est bien par ce que cette colossale injustice – pour le philosophe A. Comte Sponville « la sécurité est le plus grand luxe et l'insécurité la plus grande injustice » - n'a pu être rendu possible et perdurer, que par le silence assourdissant de toutes les élites locales... et de tous les acteurs publics !!!

Jacques LARROQUE